

# **Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris la Villette**



## **Lettre de consultation**

Paris, le 26 octobre 2012

*Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris  
la Villette  
144 av de Flandre  
75019 Paris*

Référence du dossier : Mapa application RH 2012  
Personne en charge du dossier  
Nom Jacqueline GOMES et Marlana GORGE  
Téléphone : 01 44 65 23 00  
Télécopie : 01 44 65 23 01  
Courriel : [jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr)  
[marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr](mailto:marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr)

Madame, Monsieur

L'ENS d'Architecture de Paris la Villette met en concurrence des prestataires en vue de la fourniture, la mise en place et la maintenance d'une application de gestion des ressources humaines et de paye.

Vous trouverez ci-joint :

- Les conditions particulières et générales du marché

Si votre société est intéressée pour participer à cette mise en concurrence, nous vous remercions de bien vouloir compléter et retourner ce dossier composé de :

- les présentes conditions particulières et les conditions générales annexées valant acte d'engagement en **deux exemplaires signés**.
- Contrat de maintenance et d'assistance du titulaire
- bordereau détaillé des prix de l'application, des options, de la mise en place et des formations
- Calendrier prévisionnel de mise en place de l'application

Votre réponse devra être envoyée à l'adresse suivante :

ENS d'Architecture de Paris la Villette  
MAPA – application RH 2012  
144 av de Flandre  
75019 Paris

**avant le 12 novembre 2012 (12 heures)**

Tampon « arrivée du courrier » à l'école faisant foi.

Le choix des titulaires de l'accord cadre sera effectué en fonction des critères suivants :

Critère 1 : valeur technique de l'offre	pondération : 45%
Critère 2 : prix des prestations	pondération : 30%
Critère 3 : capacité à démarrer en janvier 2013	pondération : 20%
Critère 4 : référence analogues	pondération : 5%

Vous pouvez vous présenter seul ou en présentant un sous-traitant. L'ENS d'Architecture de Paris la Villette souhaite que la forme du groupement pour l'exécution du marché soit

Si vous souhaitez faire appel à un ou plusieurs sous-traitant, vous indiquerez :

- Le nom et les coordonnées du ou des sous-traitants
- La nature de la prestation sous-traitée
- Le montant de la prestation sous-traitée
- Les conditions de paiement du sous-traitant.

Si votre société remet une offre, le délai de validité de votre offre sera de 90 jours à compter de la date fixée pour l'envoi limite des offres. Le prix tel qu'il figure dans le marché ne pourra pas être modifié et votre société sera tenue d'assurer sa prestation dans les conditions définies dans le marché et dans votre proposition.

Il vous sera demandé, si votre société est retenue suite à cette mise en concurrence de produire dans un délai de 30 jours après réception de la décision par l'ENS d'Architecture de Paris la Villette :

une copie des certificats justifiant qu'il est à jour de ses cotisations fiscales et sociales ou une copie de l'imprimé DC7 (état annuel des certificats reçus). Ce document est téléchargeable sur le site du MINEFI : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), rubrique « marchés publics »

1. une déclaration sur l'honneur établie à partir du modèle joint (attestation R 324-4 du code du travail)
2. si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet .

En cas de co-traitance ou de sous-traitance, chaque membre du groupement, chaque co-traitant produira ces documents.

Pour tout renseignement technique, veuillez contacter :

Jacqueline Gomès [jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jacqueline.gomes@paris-lavillette.archi.fr)

Pour tout renseignement administratif, veuillez contacter :

Marlena Gorge [marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr](mailto:marlena.gorge@paris-lavillette.archi.fr)